

(1)

( N° 208. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 JUILLET 1879.

Crédit supplémentaire de 160,000 francs au Budget du Ministère de la  
Justice de l'exercice 1879.

## EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Par suite de l'augmentation considérable des abonnements aux *Annales parlementaires* et au *Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants*, l'allocation pour impression des publications officielles, fixée au Budget de mon Département pour l'exercice 1879, sera insuffisante et l'expérience des six premiers mois de cet exercice a démontré qu'un crédit supplémentaire de 160,000 francs est indispensable pour pourvoir aux nécessités du service de la régie du *Moniteur*.

Je viens en conséquence solliciter de la Législature un supplément de crédit de cet import.

*Le Ministre de la Justice,*

J. BARA.

---

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des dépenses du Ministère de la Justice, fixé par la loi du 30 décembre 1878 (*Moniteur* n° 1), est augmenté d'une somme de 160,000 francs, qui sera ajoutée à l'article 19 intitulé : Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*.

L'allocation qui fait l'objet de la présente loi sera couverte au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

Donnée à Laeken, le 15 juillet 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*

J. BARA.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

---